

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

**PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL***Date de Convocation* : 8 avril 2026*Date d’Affichage* : 24 avril 2026*Nombre de Conseillers**En exercice* : 15*Quorum* : 8*Présents* : 13*Pouvoirs* : 2*Votes exprimés* : 15

L’an deux-mille vingt-six, le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 19 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Guillaume ANDRÉ, Maire, Isabelle JORELLE et Florian HOUSSIAUX, Adjoint, Ludovic LEPICARD Isabelle LEBAILLY, Anne HARRIVET (*arrivée à 19h37*), Laurence GOULAY, Grégory BOUVERET, Philippe ESTEVE (*arrivé à 19h55*), Marjorie LEFEBVRE, Patrick LEFEBVRE, Angélique VAUQUELIN & David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Isabelle LUCAS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle JORELLE.
M. Alexis MÉTAYER ayant donné pouvoir à M. Florian HOUSSIAUX.

Mme Isabelle LEBAILLY a été élue secrétaire de séance.

Approbation, à l’unanimité, du Procès-Verbal de la réunion du 3 avril 2026.

Ordre du Jour

- ♦ Compte Financier Unique 2025
- ♦ Affectation du résultat
- ♦ Vote des taux d’imposition 2026
- ♦ Budget Primitif 2026
- ♦ Désignation du délégué Eure Normandie Numérique
- ♦ Désignation des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- ♦ Questions diverses.

I - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - (Délibération n° 333 – 2026 - 13)

Sous la présidence de Madame Isabelle JORELLE, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé et explicité par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune, qui s'établit ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Recettes..... 504 074,60 €	Recettes 33 253,62 €
Dépenses 474 318,36 €	Dépenses..... 50 637,77 €
Résultat exercice 2025 29 756,24 €	Résultat exercice 2025..... - 17 384,15 € (déficit)
Excédent reporté 2024 189 861,34 €	Excédent reporté 2024..... 47 428,08 €
Résultat clôture 2025 219 617,58 € (excédent)	Résultat clôture 2025..... 30 043,93 € (excédent)
	Restes à Réaliser Recettes 32 498,00 €
	Restes à Réaliser Dépenses ... 31 330,00 €
	Soit..... 1 168,00 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibérations, approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025. Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes.

II - AFFECTATION des RÉSULTATS sur 2025 - (Délibération n° 333 – 2026 - 14)

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le Compte Administratif présente le bilan suivant :

◆ Résultat section d'Investissement.....	+ 30 043,93 €
◆ Résultat section de Fonctionnement	+ 219 617,58 €
◆ Solde des Restes à Réaliser d'investissement	+ 1 168,00 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibérations, décident, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

◆ Report en Fonctionnement (c/R 002)	219 617,58 €.
--	---------------

III - BUDGET PRIMITIF 2026**1°) Subventions à accorder**

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, au cours de laquelle ont été examinées les différentes subventions à accorder, les Membres du Conseil décident de retenir :

- Comité des Fêtes	1 500 €
- Les Brodeuses d'Heudicourt	500 €
- Sté Saint Vincent de Paul	250 €
- Trait d'Union	50 €
- Fondation du Patrimoine	200 €
- Union Sportive d'Etrépnay (USE).....	250 €
- CFAie Val de Reuil	150 € (50 € par élève)
- RASED.....	90 €
- OGEC Notre Dame de Joie Etrépnay	0 € (Contre : 5 – Abstention : 7 – Pour : 3).

2 990 €

Madame la Présidente de l'association REUNIR informe retirer la demande de subvention sollicitée (cf. PV 3 avril 2026), précisant que l'association ne proposera sans doute pas d'activités cette année.

.../...

2°) Travaux d'investissement à programmer

L'ensemble des travaux proposés lors de la précédente réunion a pu être porté au Budget Primitif 2026 et complété comme suit (D = Dépenses - R = Recettes) :

Ecole – Travaux et achats

D 62 566 €.....Isolation extérieure

D 18 300 €.....VMC

D 3 694 €.....Régulateurs, sondes, horloge (chaudière)

D 11 195 €.....Carrelage classe des CE (*Restes à Réaliser 2025*)

R 17 498 €.....Subvention du Département obtenue.

D 6 143 €.....Achat de tables, chaises, tableau et armoires pour la classe des CE1-CE2.

Local technique (*Restes à Réaliser 2025*)

R 5 000 €.....Réfection toiture : Subvention Fondation du Patrimoine obtenue (20 %)

Mairie-Agence Postale Communale

D 4 000 €.....Porte blindée Agence Postale (*Restes à Réaliser 2025 : 2 491 € - Complément 2026 : 1 509 €*)

D 10 000 €.....2 caméras (*Restes à Réaliser 2025*)

D 1 120 €.....Grille de défense Agence Postale (*Restes à Réaliser 2025 : 1000 € - Complément 2026 : 120 €*)

D 600 €.....Guirlande extérieure (*Restes à Réaliser 2025*)

R 10 000 €.....Subvention du Groupe La Poste pour la porte blindée, les caméras et la grille de défense.

Voirie – Travaux et aménagements

D 5 000 €.....Plantations : Remplacement tilleuls place de l'église (*Restes à Réaliser 2025*)

D 1 044 €.....Réfection du virage rue de Marquebeuf. (*Restes à Réaliser 2025*)

D 8 364 €.....Cavité souterraine rue des Gilles

D 372 €.....Réparation trottoir rue du Landel.

Volets roulants Cantine-Salle des fêtes

D 12 900 €.....Travaux.

Outillage

D 800 €.....Débroussailleuse.

Prévention

D 1 000 €.....Chariot de lavage (école) et chariot de transport (Agence Postale).

3°) Taxes communales - (*Délibération n° 333 – 2026 - 15*)

Monsieur le Maire présente, à toutes fins utiles, une simulation établie par le SGC des Andelys, relative à une éventuelle augmentation des impôts de 1 %.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes communales qu'il fixe, pour l'année 2026, comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 34,99 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 22,93 %

Taxe d'Habitation 9,09 %.

4°) Arrêt du Budget Primitif - (*Délibération n° 333 – 2026 - 16*)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

.../...

- **ARRÊTE** le Budget Primitif 2026, équilibré en recettes et en dépenses, à :
 - ✓ Section d'investissement 175 275,93 €
 - ✓ Section de fonctionnement 651 212,58 €
- **ADOpte**, conformément au Référentiel budgétaire et comptable de la nomenclature M57, la disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

(Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit, dans ses dispositions, la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Cette disposition de souplesse budgétaire, permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections).

IV - DÉSIGNATION d'un DÉLÉGUÉ EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE (Délibération 333 – 2026 - 17)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique,
Vu les statuts du Syndicat et notamment du chapitre II – article 5.1.2.2,
Vu la délibération 333-2023-22 portant sur l'adhésion de la commune de Heudicourt au Syndicat Mixte ouvert Eure Normandie Numérique,
Considérant que la tenue du scrutin municipal du 15 mars 2026 a eu pour conséquence l'élection d'un nouveau Conseil municipal,
Considérant que l'élection d'un nouveau Conseil municipal nécessite de désigner un nouveau représentant de la commune au Syndicat Eure Normandie Numérique pour la compétence « services ou outils numériques »,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire de Heudicourt.

IV - DÉSIGNATION des DÉLÉGUÉS TITULAIRES et SUPPLÉANTS à la COMMISSION COMMUNALE des IMPÔTS DIRECTS (CCID) - (Délibération 333 – 2026 - 18)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la tenue du scrutin municipal du 15 mars 2026 a eu pour conséquence l'élection d'un nouveau Conseil municipal,
Considérant que l'élection d'un nouveau Conseil municipal nécessite de désigner 24 commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), sachant que 12 seront retenus par l'Administration,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide (Contre 0 – Abstention 1 – Pour 14), de désigner les délégués suivants :

Mesdames et Messieurs. :

BALAN Christine, BOUCHE Jean-Jacques, BOUVERET Grégory, BUISSET Bernard, ESTEVE Philippe, GODEFROY Jennifer, GOULAY Laurence, HARRIVET Anne, JORELLE Carl, JORELLE Philippe, KARKOSZKA Marie-Paule, LAIDIER David, LATISTE Didier, Le GUENNIC Laurence, LEBAILLY Isabelle, LEFRED Alfred, LEPICARD Christine, LUCAS Isabelle, MAISON Clémence, MARBAQUE Hervé, MASSON Micheline, MÉTAYER Alexis, STRAGIER Michel et TERNISIEN Georges.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- ♦ Il est signalé que l'éclairage public est insuffisant rue de Marquebeuf. Par ailleurs, des ampoules sont à remplacer.

- ♦ L'installation de stores à l'école sera à étudier.
- ♦ Une réflexion est à faire quant à la remise en location de la vaisselle de la salle des fêtes car, sans vaisselle, elle pourrait être moins attractive. Une étude sera faite sur les communes alentours. Monsieur le Maire précise la difficulté de recruter un agent sur un poste à durée hebdomadaire faible, demandant disponibilité le week-end. Par ailleurs, la vaisselle datant de 25 ans, il est évoqué l'idée de la remplacer.
- ♦ Il est évoqué le fait que le terrain « de foot » sert simplement aux dépôts de déchets verts. Est-il toujours utile de le louer ? L'enlèvement des déchets pourrait-il être fait par une entreprise ? La commission Cadre de Vie se penchera sur le sujet.
- ♦ Une discussion a lieu autour du véhicule communal C15. Est-il nécessaire de le conserver ?
- ♦ Il est signalé que le lave-vaisselle de la cantine-salle des fêtes arrive en fin de vie.
- ♦ Une communication sera faite sur le regroupement scolaire Heudicourt et Saint Denis le Ferment, notamment sur la présence d'un restaurant scolaire sur chaque commune.
- ♦ Madame Isabelle Lebailly informe de l'existence d'un marché mensuel à Saussay-la-Campagne depuis Septembre 2025, et s'être rapprochée de la Mairie. A suivre...
- ♦ Il est porté à la connaissance de l'assemblée l'existence d'un site internet « La Bonne Mairie » sur lequel il est possible d'échanger ou de vendre du matériel d'occasion.
- ♦ Monsieur le Maire informe que plusieurs devis ont été réalisés auprès d'entreprises pour l'entretien des espaces verts de la commune. L'entreprise OJARDIN a été retenue.
- ♦ Monsieur le Maire informe que le Banquet des Aînés 2026 aura lieu Samedi 5 septembre.
- ♦ Monsieur le Maire donne lecture du mail adressé le 17 avril par Madame Angèle DELAPLACE, Conseillère départementale. Madame Angèle DELAPLACE reformule ses félicitations à toute l'équipe et transmet l'invitation du Président du Département Monsieur Alexandre RASSAËRT, qui s'adresse à tous les élus du Canton. Madame DELAPLACE encourage à venir découvrir ou redécouvrir l'institution qu'est le Département et les orientations prioritaires fixées (27 avril 2026 à Evreux).

La séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance,
Isabelle LEBAILLY



Le Maire,
Guillaume ANDRÉ

